



## Le moniteur des pharmacies N°2746 du 04/10/2008



### Profession : Le libre accès peine à démarrer

Paru dans Le Moniteur des Pharmacies, N°2746 du 04/10/2008

**Rubrique :** Actualité

**Auteur(s) :** Stéphanie Bérard

**Page :** 12

Timides premiers pas pour le libre accès. C'est ce que révèle une enquête de Median Conseil réalisée auprès de 200 clients acheteurs d'OTC (au moins cinq médicaments par an) et de 30 officines de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Montpellier, Dijon et Annemasse. Trois mois après la parution du décret, seulement 8 % des patients disent s'être servis dans ce rayon. Si 65 % approuvent le décret, 84 % des préfèrent demander conseil à leur pharmacien. « *Les habitudes d'achat sont bien ancrées* », commente Benoît Thomé, directeur général du cabinet de conseil. Un autre constat se fait jour : seuls 15 % savent qu'un espace libre accès existe dans leur officine habituelle. « *Les pionnières ont créé un espace libre accès presque de manière anonyme, en guise de test. Du coup, la zone ne fait l'objet d'aucune signalisation ni de tête de gondole* », souligne Benoît Thomé.

#### Certaines officines ont mal compris les règles

Plus préoccupant, il n'existe aucune pharmacie où le décret est appliqué à la lettre. En effet, les équipes regroupent sur les mêmes linéaires des médicaments figurant sur la liste et d'autres non autorisés. Elles n'hésitent pas non plus à présenter en libre accès des catégories comme les veinotoniques. La zone n'est pas forcément isolée des autres linéaires, contrairement à ce qui est préconisé. Par exemple, les vitamines C médicaments sont souvent placées avec les compléments alimentaires antifatigue. « *A partir du moment où des médicaments sont devant le comptoir, il y a confusion dans l'esprit des consommateurs* », assure Benoît Thomé.

[Haut de la page](#)



© Wolters Kluwer